

VERS UN GRAND NETTOYAGE

Titres-services : réfléchir ou mourir

Avec quelque 113 000 travailleurs, dont 99 % de femmes, les titres-services sont, douze ans après leur création, grands pourvoyeurs d'emplois. Mais de quel type d'emploi parle-t-on ? Son coût pour l'État en vaut-il vraiment la peine ? Face aux critiques, une évaluation du système s'impose.



© Fotolia

GALÈRE.

Salaires bas, horaires coupés, contrats précaires...

En mars dernier, l'Institut pour un Développement Durable (IDD) jetait un pavé dans la mare en dégonflant les chiffres d'emplois créés par les titres-services. De quoi plomber l'optimisme politique qui règne dans le secteur. D'autant que sur le terrain, tout n'est pas si rose : on sent un vrai malaise...

PORTRAIT AU VITRIOL

« Salaires très bas, horaires coupés, frais de déplacements pas toujours pris en charge... Et au bout du compte, des travailleuses qui trinquent, qui galèrent pour trouver une place d'accueil pour leurs enfants. » Par ces mots, Hafida Bachir, présidente de l'ASBL Vie féminine, dresse le portrait

au vitriol des titres-services, fournisseurs d'emploi dans le secteur du nettoyage et du repassage. Encore... Car, dès 2006, soit cinq ans après l'instauration des titres-services, le mouvement féministe d'éducation permanente prenait déjà clairement position. Il reconnaissait l'objectif louable de leur création – sortir les travailleurs du noir – mais dénonçait la

qualité de l'emploi proposé, les conditions de travail et l'absence d'encadrement des travailleurs.

Certains organismes de formation – travaillant avec un public fragilisé – concèdent toutefois que ces emplois « titres-services » sont une « chance ». Il faut y voir une alternative à des boulots encore moins sécurisants ou inexistantes et une possibilité d'obtenir la reconnaissance sociale liée au travail. Mais à quel prix ? Depuis le début, syndicats et associations dénoncent un « système » coûteux et peu valorisant, qui connaît plusieurs dérives.

QUESTION DE MÉTHODE

Aujourd'hui, les contrats restent précaires : peu de CDI, des temps de travail qui dépassent rarement un 3/5^e temps... La FGTB a calculé qu'un travailleur « titres-services » recevrait en moyenne 900 € net par mois. Une somme à laquelle il faut retirer les frais liés aux déplacements professionnels. Quelques réformes annoncées plus loin (régionalisation, augmentation des contrôles, valorisation de l'ancienneté), les politiques continuent à agiter la mesure comme une réussite. Ainsi, la ministre de l'emploi, Monica De Coninck, annonçait récemment le chiffre de 170 000 travailleurs dans ce secteur en 2012.

Sans remettre en cause le succès des titres-services (près de dix millions ont été remboursés par mois fin 2012 contre 200 000 en 2004), certains tempèrent cet optimisme politique.

Dans son étude, l'IDD pointait une méthode de calcul qui prend en compte le « nombre total des travailleurs qui ont été, au cours d'une année, occupés au moins un jour en titres-services » et qui gonfle ainsi les statistiques. Philippe Defeyt, économiste pour l'IDD, estime à 116 500 le nombre de travailleurs dans le secteur, soit 55 000 de moins que les chiffres annoncés par la ministre. Cela demeure impressionnant. Dans le secteur privé (soit 96% des emplois concernés), les titres-services représentent 107% des créations nettes d'emploi, soit 95% des équivalents temps-plein, et ce pour la période de crise de 2008-2012. Un filon qui apparaît plus que prospère.

RÉGULER

Comment expliquer dès lors que les fermetures d'entreprises titres-services s'enchaînent ? Les syndicats dénoncent la mauvaise gestion de certaines d'entre-elles, voire une utilisation abusive de l'argent public. En cause, la

facilité d'ouverture, sans formation ni vérification, l'« oubli » des obligations sociales et la mise en place de « systèmes » qui permettent de recycler les entreprises en mauvais état. *« Lorsqu'une société va mal, les mêmes personnes, avec quelques variantes (un cousin ou un copain) en créent une nouvelle, prête à accueillir les travailleuses lorsque la première sera fermée. Ils reprennent le même mode de gestion »,* explique Françoise Renard, secrétaire de la CSC-Alimentation et services (CSC-AS) de Namur, région particulièrement touchée par ces faillites. Pour le syndicat, *« il est grand temps de renforcer les règles liées à l'agrément, d'empêcher le non-paiement des cotisations ONSS, de cadrer la rémunération des gérants et l'affectation des bénéficiaires, par exemple en imposant qu'une part importante soit maintenue dans l'activité de l'entreprise ».*

RETOUR À LA COLLECTIVITÉ

On touche ici à un autre problème, éthique, souvent soulevé par les mouvements de défense de travailleurs : le fait de voir évoluer dans

une logique économique purement marchande, une mesure qui était à la base conçue pour le secteur de l'économie sociale dont l'objectif n'est pas de « faire du chiffre » à partir des aides de l'État, qui finance deux-tiers du coût des titres-services.

« Ces budgets auraient pu être investis ailleurs, par exemple sous la forme de subsides structurels dans des services collectifs où chaque personne paie selon ses revenus, sur base des principes de justice sociale et de solidarité » explique Vie Féminine.

C'est ainsi plus de 1,6 milliard qui sera dépensé cette année pour des emplois qui restent précaires. Le jeu en vaut-il la chandelle ? Dans son étude, Philippe Defeyt estime qu'en 2013, chaque emploi équivalent temps-plein coûtera 15 000 €. Sans trancher le débat, l'économiste pose la question de l'affectation de ces énormes moyens publics. Il évoque deux pistes alternatives susceptibles de générer des effets sur l'emploi, avec des emplois de meilleure qualité et répondant à des besoins collectifs : les maisons de repos et de soins et le secteur des aides-familiales et des aide-ménagères... Dans sa déclaration de politique générale pour l'année 2013, la ministre de l'emploi annonce de nouvelles mesures pour permettre d'« améliorer la qualité et la stabilité des emplois titres-services ». Elle est attendue au tournant...

FAITS

VIOLENCE. Dans une lettre ouverte adressée au pouvoir birman, que les militaires ont abandonné il y a un an, les principales organisations musulmanes du pays réclament une protection active des forces de sécurité contre les violences religieuses. Elles se disent en effet menacées par les bouddhistes, très largement majoritaires dans le pays.



CHANTIER PAROISSIERS.

Mgr Hudsyn, évêque auxiliaire pour le Brabant wallon, a publié en mars un document intitulé « Chantier Paroisses » pour débattre et réfléchir sur des regroupements de paroisses en unités pastorales, comme cela a déjà été lancé dans les diocèses de Liège et de Namur, pour répondre à la réduction du clergé...

DÉNONCIATION.

L'Église d'Écosse, l'Union baptiste de Grande-Bretagne et l'Église protestante unie accusent ensemble le gouvernement conservateur anglais de faire des plus démunis la cible de sa politique d'austérité sociale et de « systématiquement déformer la représentation des plus pauvres au sein de la société ».



Prix d'Art Chrétien

« ART CHRÉTIEN ». Le prix d'Art chrétien a pour objet « d'encourager les enfants et les jeunes de tous milieux, étudiants et non professionnels de l'art, à exprimer leur foi en Jésus Christ, ou leur approche de celui-ci, au moyen d'œuvres artistiques et créatives ». En 2014, son thème sera « le chemin d'Emmaüs (Luc 24, 13-35).

✉ jean-pierre.brasseur@skynet.be - ☎ 065.34.98.82